

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

FICHE RÉFLEXE N° 21 : RISQUE NEIGE / VERGLAS VIGILANCE ROUGE

Le comportement du citoyen

Avant l'évènement : S'organiser et anticiper

Se tenir informé de l'évolution de la situation (radio, mairie) et prévoir les gestes essentiels. Renseignez-vous sur les conditions de circulation auprès du centre régional d'information et de circulation routière (CRICR).
Dans la mesure de vos possibilités, installez des groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments.

Pendant l'évènement

Se tenir informé de l'évolution de la situation (radio, mairie) et prévoir les gestes essentiels. Restez chez vous dans la mesure du possible.
Soyez prudents et vigilants si vous devez absolument vous déplacer.
Préparez votre déplacement et votre itinéraire.
Respectez les restrictions de circulation et déviations mises en place.
Pensez à prévenir vos proches ou une personne de votre entourage.
Munissez-vous d'équipements spéciaux.
Ne prenez votre véhicule qu'en cas d'obligation forte et emmenez :

- Des boissons chaudes (thermos).
- Des vêtements chauds et des couvertures.
- Vos médicaments habituels.
- Votre téléphone portable chargé.

 Ne quittez votre véhicule sous aucun prétexte autre que sur sollicitation des sauveteurs. Facilitez le passage des engins de dégagement des routes et autoroutes, en particulier en stationnant votre véhicule en dehors des voies de circulation.
Privilégiez les transports en commun.
Évitez les sorties le soir et la nuit.
Protégez-vous des chutes et protégez les autres en dégageant la neige et en salant les trottoirs devant votre domicile, tout en évitant d'obstruer les regards d'écoulement des eaux.
Protégez vos canalisations d'eau contre le gel.
Faites attention à l'éventuelle chute d'objets et/ou équipements sur la voie publique, qui peuvent céder sous le poids de la neige.
Prenez soin également d'évoluer en extérieur en regardant devant vous pour détecter l'éventuelle présence de verglas.
N'intervenez pas seul et en aucun cas pour manipuler des fils ou des appareils électriques. Le risque de court-circuit constitue un danger non seulement pour vos installations électriques, mais aussi pour vous-mêmes et les occupants du logement.
Ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol.
Prévoyez des moyens d'éclairage de secours, une radio à piles et faites une réserve d'eau potable.
Attention aux moyens utilisés pour vous chauffer :

- Les chauffages d'appoint ne doivent pas fonctionner en continu.
- Ne jamais utiliser des cuisinières, braséros, etc. pour se chauffer.
- Ne bouchez pas les entrées d'air de votre logement.

 Pour les personnes sensibles ou fragilisées :
N'hésitez pas à appeler le CCAS de la commune.
Si vous utilisez un dispositif d'assistance médicale (respiratoire ou autre) alimenté par électricité, prenez vos précautions en contactant l'organisme qui en assure la gestion.
Si vous remarquez une personne sans abri ou en difficulté, prévenez le 115.



CHUZELLES

Dernière mise à jour : 08 juin 2023

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Après l'évènement	Faire l'inventaire des dommages. Contactez rapidement votre assureur pour lui faire part des dégâts, et évaluer avec lui les possibilités offertes pour constater les dommages, et lancer le processus d'indemnisation.
Où s'informer pendant le risque	Ecoutez les messages diffusés par les radios ou la télévision : France Bleu Isère (101.8 FM ou 103.9), France Inter (93.5 FM ou 99.8) et France 3.
En savoir plus sur le risque	Consultez les sites suivants : http://www.vigilance.meteofrance.com Pour les conditions de circulation http://www.bison-fute.equipement.gouv.fr